



Candidat concerné

Nom :

Prénom :

À compléter par le PROMOTEUR

Uniquement si ce tableau n'a pas été complété et signé sur le formulaire d'admission

Nom du promoteur	Signature pour accord
Nom du co-promoteur (éventuel)	Signature pour accord

À compléter par la COMMISSION FACULTAIRE DES DOCTORATS

La Commission Facultaire des Doctorats :

ADMET A LA FORMATION DOCTORALE ET/OU AU DOCTORAT

Admission sur base de (un seul choix possible) :

- Grade académique de Master 120 délivré par une Université de la Communauté française.
- Grade académique similaire délivré par un établissement d'enseignement supérieur, en Communauté française ou extérieur à celle-ci.
- Grade académique étranger reconnu équivalent à un grade académique de Master 120 par la Communauté française de Belgique.
- Autre diplôme de 2^{ème} cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, pourvu que l'ensemble des études supérieures suivies avec fruit soit valorisé pour au moins 300 crédits.
- Diplôme délivré hors Communauté française qui, dans le système d'origine, donne directement accès aux formations doctorales ou études et travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat. La preuve formelle et authentique de cette capacité de poursuite d'études doctorales dans le système d'origine doit être jointe en annexe.

Intitulé du diplôme	Université	Date d'obtention

Un programme complémentaire est imposé (maximum 60 crédits) :

- NON
- OUI (joindre en annexe)

Dispense de la formation doctorale

- OUI

ATTENTION : l'admission au doctorat avec dispense de la formation doctorale n'est accessible qu'aux candidats déjà porteurs d'un Certificat de formation à la recherche (CFR).

- NON

La formation doctorale sera suivie parallèlement à la première inscription au doctorat et devra avoir été validée pour être admis à la soutenance.

Programme de la FD (maximum 60 crédits)

- Défini (joindre en annexe)
- Non défini au moment de l'admission

Comité d'accompagnement

Nom du membre	Contact (mail/téléphone)	Fonction (au sein du comité d'accompagnement)

N'ADMET PAS

Motivation du refus :

.....

.....

.....

.....

Nom et signature du Président de la Commission facultaire des doctorats

À compléter par le SECRETARIAT FACULTAIRE

La Faculté gestionnaire

Admet en 2018-2019 le candidat : à la formation doctorale et au doctorat
 au doctorat seul (dispense de la formation doctorale)

Domaine dans lequel les travaux s'effectueront :

- Philosophie
- Langues, lettres et traductologie
- Histoire, histoire de l'art et archéologie
- Information et communication
- Sciences politiques et sociales
- Sciences juridiques
- Criminologie
- Sciences économiques et de gestion
- Sciences psychologiques et de l'éducation
- Sciences médicales
- Sciences vétérinaires
- Sciences dentaires
- Sciences biomédicales et pharmaceutiques
- Sciences de la santé publique
- Sciences de la motricité
- Sciences
- Sciences agronomiques et ingénierie biologique
- Sciences de l'ingénieur et technologie
- Art de bâtir et urbanisme
- Art et sciences de l'art
- Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Signature du Doyen

Sceau de la Faculté

Date : _____